



KANTON AARGAU

CHANCELLERIE D'ÉTAT

communication gouvernementale

Peter Buri

porte-parole du gouvernement
Bâtiment du gouvernement, 5001 Aarau
Téléphone direct 062 835 12 03
Mobile 079 216 29 80
peter.buri@ag.ch
www.ag.ch/sk

29 septembre 2022

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Minimiser le risque de pénurie d'électricité et de gaz par des mesures d'urgence et planifier les dispositions et les préparatifs en cas d'incident

Le Conseil d'État informe sur l'état actuel de la gestion de crise cantonale et des planifications prévisionnelles

Le Conseil d'État soutient les efforts de la Confédération visant à minimiser le risque de pénurie imminente d'électricité et de gaz par des mesures à effet rapide. De nombreuses municipalités, entreprises et institutions ont également adopté les restrictions imposées à l'administration cantonale ; dans le cadre de l'Alliance nationale pour les économies d'énergie, l'Argovie lancera mi-octobre 2022 une campagne cantonale d'information et de motivation. Parallèlement, la Task Force Sécurité de l'approvisionnement fait avancer les planifications cantonales en cas d'événement ; des échanges réguliers ont lieu avec les parties prenantes concernées, notamment les municipalités et l'économie. Le Conseil d'État s'engage pour la réalisation de la centrale de réserve de Birr en vue de réduire au maximum les nuisances.

"Actuellement, l'approvisionnement de la Suisse en gaz et en électricité est assuré", souligne le Conseiller d'État Stephan Attiger, chef du Département Construction, Transport et Environnement (CTE), "mais nous devons néanmoins assumer nos responsabilités et prendre des dispositions en vue d'une pénurie d'électricité et de gaz au cours du semestre d'hiver qui s'annonce". Le canton d'Argovie soutient la stratégie de la Confédération qui consiste à minimiser les risques d'une pénurie d'électricité et de gaz par des mesures efficaces et rapides à mettre en œuvre, tout en se préparant à l'éventualité d'un événement par des planifications prévisionnelles, explique le directeur de l'énergie. Le Conseil d'État s'appuie pour cela sur les quatre niveaux d'escalade

esquissés par la Confédération pour les situations de pénurie d'électricité et de gaz.

Jusqu'à présent, les planifications cantonales éventuelles se sont concentrées sur la garantie de la capacité gouvernementale ou de la gestion de crise cantonale ainsi que sur le fonctionnement des unités administratives critiques pour le système. Dès que la Confédération aura concrétisé ses idées et ses directives en matière de restrictions, de contingents, de priorités, d'interdictions ou de coupures cycliques du réseau, le canton d'Argovie s'attaquera aux planifications de mise en œuvre correspondantes. La Confédération a déjà mis en consultation un projet d'ordonnance correspondant pour l'approvisionnement en gaz, mais pas encore pour l'approvisionnement en électricité.

Malgré l'amélioration de la situation sur les marchés de l'énergie, les risques d'approvisionnement restent importants

En raison de l'absence de livraisons de gaz russe, les prix élevés du gaz européen ont entraîné des économies considérables pour l'industrie. Conjuguées aux livraisons élevées en provenance de Norvège et d'outre-mer, ces économies continuent d'augmenter les niveaux de stockage dans l'UE et notamment dans les pays frontaliers. D'une manière générale, la situation sur les marchés de l'énergie s'est améliorée. La recommandation de la Confédération de commuter les installations bicom bustibles à partir d'octobre 2022 aura un autre effet positif. Comme cette commutation nécessite beaucoup de mazout et de diesel, le Conseil d'État continue de recommander à la population et à l'économie de remplir les citernes de mazout et de diesel – ceci afin d'éviter un embouteillage logistique. Avec les ordonnances relatives à la pénurie de gaz, qui ont récemment fait l'objet d'une consultation, la Confédération a également répondu aux exigences du Conseil d'État, qui souhaitait que des mesures nationales uniformes soient prises à temps et à tous les niveaux.

L'approvisionnement en électricité de la Suisse est actuellement garanti. Les risques d'approvisionnement restent toutefois considérables, notamment dans le domaine de la production d'électricité au gaz naturel dans les pays voisins. La disponibilité des centrales nucléaires françaises reste à un niveau historiquement bas, l'exploitant nucléaire français EDF ayant laissé entrevoir que toutes les centrales nucléaires devraient être reconnectées au réseau d'ici la mi-février 2023.

La disponibilité des centrales nucléaires françaises, la situation du gaz naturel ainsi que les conditions météorologiques seront les facteurs déterminants pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse au cours de l'hiver prochain 2022/23.

Le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur la réserve de force hydraulique. En outre, comme l'a suggéré le canton d'Argovie, on s'efforce d'utiliser les installations de groupes électrogènes de secours existantes. Néanmoins, outre les mesures d'économie générales, d'autres dispositions seront nécessaires pour augmenter la sécurité d'approvisionnement et réduire le risque de pénurie.

L'utilisation de centrales de réserve, comme celle prévue à Birr, et l'activation de groupes électrogènes de secours nécessitent des adaptations temporaires du droit de l'environnement au niveau fédéral. L'utilisation de telles capacités de réserve doit être limitée à un minimum.

En outre, il manque encore une définition claire et uniforme au niveau national des institutions et entreprises critiques pour le système qui doivent être exclues des contingents et – si cela est techniquement possible – des coupures de réseau.

Le Conseil d'État salue la centrale de réserve de Birr et s'engage à apporter des améliorations pour protéger la population

Le Conseil d'État soutient l'installation d'une centrale de réserve mobile et limitée dans le temps à Birr, qui sert la sécurité d'approvisionnement nationale. L'utilisation de la centrale électrique fonctionnant au pétrole ou au gaz doit toutefois être limitée au minimum et d'autres mesures d'économie d'énergie adaptées à chaque niveau doivent être exploitées en priorité.

L'installation de Birr doit être construite et exploitée de manière à générer le moins d'immissions possible (bruit, air) et à garantir en permanence la protection de la population et de l'environnement. Il s'agit de définir des valeurs limites minimales à respecter ainsi que des voies de réduction techniquement et économiquement acceptables. En outre, le canton est intervenu auprès de la Confédération et de la GE pour qu'elles réexaminent le choix du site sur le terrain ou qu'elles expliquent de manière convaincante pourquoi aucun site plus approprié n'est possible.

Des mesures pour l'administration cantonale sont mises en œuvre et adoptées comme standards par des tiers

Le 14 septembre 2022, le Conseil d'État avait adopté, sur proposition de la Task Force Sécurité de l'approvisionnement, différentes mesures d'économie d'énergie pour les collaborateurs de l'administration cantonale ou pour les immeubles appartenant au canton ou loués par celui-ci à titre exclusif. Il s'agit notamment de la réduction de la température des pièces et de l'eau, de l'extinction des éclairages extérieurs non liés à la sécurité ainsi que de mesures générales et fondamentales d'économie d'énergie telles que l'extinction des appareils et installations non indispensables ou

l'interdiction des appareils de chauffage électrique et des systèmes de climatisation des pièces axés sur le confort.

Dans le canton d'Argovie, de nombreuses municipalités, entreprises, organisations et institutions ont déjà adopté les restrictions imposées par le Conseil d'État à l'administration cantonale ou aux immeubles cantonaux. ou ont même décidé d'aller plus loin.

Dans le cadre de la mise en œuvre rapide des mesures d'économie d'énergie, plusieurs questions nécessitent encore des informations et des clarifications, par exemple en ce qui concerne les marchés de Noël, les éclairages de Noël publics et privés ainsi que les éclairages publics. En accord avec l'Association des maires, le canton va émettre des recommandations uniformes sur ces sujets ainsi que sur d'autres.

Le canton d'Argovie, membre de l'Alliance pour l'économie d'énergie, définit des normes, lance une campagne et propose des conseils.

Le canton d'Argovie est le premier à avoir adhéré à l'Alliance nationale pour les économies d'énergie ; il s'est notamment engagé à fixer des normes dans son propre domaine d'influence, à savoir l'administration ou les immeubles, et à jouer un rôle d'exemple.

Un autre engagement dans le cadre de l'Alliance pour les économies d'énergie aura lieu à la mi-octobre 2022 avec le lancement d'une campagne cantonale pour les économies d'énergie en complément et en soutien de la campagne nationale. L'objectif commun doit rester d'éviter la pénurie qui menace.

Le site web www.ag.ch/mangellage est développé en permanence et complété par exemple par des FAQ. Les offres d'information pour l'économie sont notamment condensées. On y trouve également des conseils sur les thèmes de l'économie, de l'efficacité et de la production d'énergie. En outre, l'énergieberatungAARGAU se tient à disposition pour ces thèmes avec une adresse e-mail d'assistance (energieberatung@ag.ch) ainsi que par téléphone: +41 62 835 45 40.

La Task Force Sécurité d'approvisionnement développe la gestion de crise cantonale

Au cours des dernières semaines, la Task Force Sécurité d'approvisionnement a continué à développer la gestion de crise cantonale. Elle a élaboré un rapport intermédiaire à l'intention du Conseil d'État, dans lequel les départements et la chancellerie d'État définissent et hiérarchisent les mesures à prendre dans le contexte d'une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz. Ceci dans le but de pouvoir garantir la capacité gouvernementale ainsi que le fonctionnement des parties de l'administration critiques pour le système à tous les niveaux d'escalade.

Dans le cadre de la gestion cantonale des crises, le Conseil d'État a pour objectif de faire en sorte que les mesures ou restrictions nécessaires affectent le moins possible les habitants du canton dans leur sphère privée, ainsi que la vie publique et l'économie.

Le Conseil d'État prend en compte les préoccupations des entreprises

Depuis fin août 2022, le canton échange toutes les deux semaines dans le cadre du dialogue "Economie" avec les associations économiques (AIHK et AGV) et les associations de travailleurs (ArbeitAargau) sur le thème de la sécurité d'approvisionnement. Le directeur de l'Office de l'économie et du travail (DÉI) préside cet organe d'échange. Du côté du canton, outre l'Office de l'économie et du travail (AWA), le département de l'énergie (CTE) et la promotion économique (DÉI) y participent. L'objectif est de prendre en compte les préoccupations de l'économie et des associations de travailleurs, de répondre dans la mesure du possible aux questions en suspens, de les informer suffisamment tôt et de les associer aux consultations. Cette approche a déjà été mise en œuvre lors de la consultation sur les projets d'ordonnance relatifs à la pénurie de gaz.

Une motion du PS, des Verts et du PLR du 6 septembre 2022 demande des mesures pour contrer les effets de la hausse des prix de l'énergie et du renchérissement sur l'économie. Le Conseil fédéral évalue également des mesures telles que la nécessité d'un programme d'allègement de l'État en cas de difficultés. Le Conseil d'État défendra les préoccupations de l'économie argovienne concernant les besoins de soutien au niveau national et examinera, en cas d'événement, les éventuelles mesures complémentaires à prendre au niveau cantonal.

Plus d'informations pour les professionnels des médias:

*Peter Buri, porte-parole du gouvernement, chancellerie d'État
Téléphone 079 216 29 80 (rappelle)*